## **COMMUNE DE METZ EN COUTURE**

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 du mois d'août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 19 août 2022 affichée le 19 août 2022.

Présents: M. Michel LALISSE, Mme Patricia PAMART (19h30), Mme Béatrice MONTIGNY, M. Christophe PATON, M. Jean Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, M. Patrice DUPIRE, Mme Ingrid GUISE, Mme Stéphanie WYKROTA (19h10), M. Richard RISSO

Absent excusé: M. Benjamin GOUBET, M. FENET Blaise, M. Maxime GEORGE.

Absent : M. Paul Hervé DUBOIS

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## CM\_D2022\_08\_06

## Avis sur la convention entre la CCSA et la Commune relative à l'occupation et à l'utilisation du sol

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes Pour : 10
Votes Contre : 0
Abstention: 0

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

**Considérant** la nécessité de renouveler la convention signée entre la commune et la Communauté de communes visant à définir les modalités de fonctionnement du service commun.

La présente convention s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés au travers de la simplification des procédures et d'une meilleure sécurité juridique des actes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Autorise** Monsieur le Monsieur le maire à renouveler la convention entre la commune et la Communauté de communes visant à définir les modalités de fonctionnement du service commun et à y apporter d'éventuelles précisions ou modifications.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 01/09/2022.

Pour extrait conforme M. Michel LALISSE, Maire

Publié sur le site internet le 24/07/2023 Envoyé en préfecture le 01/09/2022 Reçu en préfecture le 01/09/2022

Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724